



Mandature 2020 – 2026

Procès-Verbal de séance

COMITE SYNDICAL N°14-2022

du 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures, sous la présidence de Madame Catherine LOTTE, Présidente, le Comité Syndical du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Arbresle.

Date de convocation : 18 Novembre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 19 Titulaires & 19 Suppléants

Présents ou représentés : 18

Votants : 18

Le quorum est atteint.

Présents ou représentés :

BLANCHARD Didier, BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, DUPUY Didier, ESTIENNE Nathalie, GALLET Christian, GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN CLERC Raymond.

BERGER Karine représentée par SECKINGER Philippe, DE SAINT JEAN Christine procuration donnée à DUBESSY Gilles, FOREST Karine représentée par THIBAUD Philippe, GARNIER Philippe représenté par RIVOIRE Frédéric, CHAVEROT Franck ayant donné procuration à LOTTE Catherine, LOTISSIER Isabelle représentée par VENET Michel.

M. Philippe SECKINGER a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Lancement du marché de travaux pour la restauration morpho-écologique de la Brévenne dans la traversée du hameau de la Giraudière.

Lancement du marché de travaux pour l'aménagement des seuils sur le Torrenchin aval.

Lancement de l'accord-cadre relatif aux travaux forestiers sur le bassin versant Brévenne-Turdine.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Madame la Présidente demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du Comité Syndical du 26 septembre 2022. Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°DELSYRIBT-14/22ADM – TRAVAUX – LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTAURATION MORPHO-ECOLOGIQUE DE LA BREVENNE DANS LA TRAVERSEE DU HAMEAU DE LA GIRAUDIÈRE - APPROBATION

Monsieur DUBESSY Gilles énonce les points ci-dessous ;

Intitulé du marché :

Travaux pour la restauration morpho-écologique de la Brévenne dans la traversée du hameau de la Giraudière

Contenu technique du marché :

Marché de travaux ayant pour objet de rétablir la continuité écologique et améliorer le fonctionnement morphologique et écologique de la Brévenne sur un linéaire d'environ 1 kilomètre.

Procédure proposée :

Marché de travaux à procédure adaptée, sans décomposition en lots ni fractionnement en tranches ou en bons de commande.

Durée du marché :

La durée du marché est fixée à 4 ans (48 mois) à compter de la date de notification. Elle comprend la période de réalisation des travaux mais aussi la période de reprise et garantie des végétaux (3 saisons végétatives).

Montant du marché :

Le montant estimatif du marché de travaux se situe dans une fourchette entre 1 850 000€TTC et 1 950 000€TTC.

Critères de jugement des offres :

60 % Valeur technique de la proposition et 40% prix de la proposition

La valeur technique sera évaluée selon les critères suivants : qualité des procédés et moyens d'exécution, prise en compte des sensibilités environnementales, organisation de la sécurité, planning détaillé d'exécution.

Taux des subventions attendues :

Cette opération est inscrite au contrat de bassin avec un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 50%. Elle figure également au Contrat de Relance de Transition Ecologique de la CCPA, et peut prétendre à un financement de l'Etat au titre de la DSIL (maximum 20% plafonnés à 1.5 million d'€ de dépenses).

Le Comité syndical est invité à délibérer afin d'autoriser le lancement de la procédure exposée ci-dessus et d'autoriser Madame la Présidente à signer les pièces du marché après classement des offres opéré par la Commission d'Appel d'Offre.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE le lancement de la procédure exposée ci-dessus**
- ✓ **AUTORISE** la Présidente à signer les pièces du marché après classement des offres opéré par la Commission d'Appel d'Offres

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

DELIBERATION N°DELSYRIBT-15/22ADM - TRAVAUX – LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DES SEUILS SUR LE TORRENCHIN AVAL - APPROBATION

Monsieur DUBESSY Gilles énonce les points ci-dessous ;

Intitulé du marché :

Travaux pour l'opération d'aménagement de 3 seuils sur le Torrenchin aval à Vindry-sur-Turdine.

Contenu technique du marché :

Marché de travaux ayant pour objet de rétablir la continuité piscicole de 3 seuils existants : aménagement de l'ouvrage sous la RN7 , suppression du seuil "Froget" et aménagement de la canalisation au confluent Turdine/Torrenchin.

Procédure proposée :

Marché de travaux à procédure adaptée, sans décomposition en lots ni fractionnement en tranches ou en bons de commande.

Durée du marché :

La durée du marché est fixée à 4 ans (48 mois) à compter de la date de notification. Elle comprend la période de réalisation des travaux mais aussi la période de de reprise et garantie des végétaux (3 saisons végétatives).

Montant du marché :

Le montant estimatif du marché de travaux se situe dans une fourchette entre 700 000€TTC et 750 000€TTC.

Critères de jugement des offres :

60 % Valeur technique de la proposition et 40% prix de la proposition

La valeur technique sera évaluée selon les critères suivants : qualité des procédés et moyens d'exécution, prise en compte des sensibilités environnementales, organisation de la sécurité, planning détaillé d'exécution.

Taux des subventions attendues :

Cette opération est inscrite au contrat de bassin avec un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 30%, et elle figure également au PAPI avec un financement de l'Etat à hauteur de 50%.

Question de Madame ESTIENNE Nathalie : « si l'offre dépasse le montant de 750 000€ TTC, que fait-on ? »

Réponse de Madame LOTTE Catherine : « Le chiffrage a été vu à la hausse, étant donné que nous ne faisons pas la rampe initialement prévue dans l'estimation, le coût des travaux devrait rentrer dans l'enveloppe »

Le Comité Syndical est invité à délibérer afin d'autoriser le lancement de la procédure exposée ci-dessus et d'autoriser la Présidente à signer les pièces du marché après classement des offres opéré par la Commission d'Appel d'Offres.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE le lancement de la procédure exposée ci-dessus**
- ✓ **AUTORISE la Présidente à signer les pièces du marché après classement des offres opéré par la Commission d'Appel d'Offres**

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

DELIBERATION N°DELSYRIBT-16/22ADM - TRAVAUX – LANCEMENT DE L'ACCORD-CADRE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX FORESTIERS DE GESTION DE LA RIPISYLVE - APPROBATION

Monsieur DUBESSY Gilles énonce les points ci-dessous ;

La mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la ripisylve sur le bassin versant Brévenne-Turdine nécessite la contractualisation avec une entreprise de travaux forestiers, qui intervient en complément des brigades de rivière avec du matériel spécifique.

Contenu technique du marché :

L'accord cadre concerne des travaux forestiers.

L'entrepreneur pourra être amené à réaliser les travaux suivants :

- Débroussaillage mécanique (débroussailleuse, gyrobroyeur, broyeur forestier)
- Abattages d'arbres : arbres morts, malades, penchés, instables ou présentant un risque de chute avec mise en danger des biens et/ou des personnes
- Bûcheronnage
- Elagage, démontage
- Débardage
- Transport, évacuation des grumes et branchages
- Enlèvement d'embâcles avec évacuation des rémanents et/ou broyage

Procédure proposée :

Marché à procédure adaptée – accord-cadre à bons de commande

Montant du marché :

Aucun minimum ni maximum n'a été fixé. Le prestataire sera rémunéré sur la base du bordereau des prix unitaires.

Durée du marché :

1 an reconductible 2 fois.

Critères de jugement des offres :

40 % pour la valeur technique de la proposition et 60% pour le prix de la proposition

La valeur technique sera évaluée en fonction des moyens techniques alloués à la prestation et de l'expérience sur des prestations analogues ou la méthodologie proposée pour répondre au cahier des charges.

Le prix sera évalué sur la somme du chiffrage de trois chantiers type comportant différentes tâches : installation et repli du matériel, bûcheronnage, élagage, débardage, évacuation de grumes de bois...

Taux des subventions attendues :

L'entretien et la restauration de la ripisylve sont subventionnés à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Question de Monsieur SECKINGER Philippe : « a-t-on été satisfait de l'entreprise qui était en charge du précédent marché de travaux (entreprise DUBUIS SERVICES) ? »

Réponse de Madame LOTTE Catherine : « Nous avons été très satisfait des prestations réalisées par cette entreprise sur le précédent marché de travaux forestiers, tant en qualité de travail qu'en compétences et réactivité »

Le Comité Syndical est invité à délibérer afin d'autoriser le lancement de la procédure exposée ci-dessus et d'autoriser la Présidente à signer les pièces du marché après classement des offres opéré par la Commission d'Appel d'Offres.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE le lancement de la procédure exposée ci-dessus**
- ✓ **AUTORISE la Présidente à signer les pièces du marché après classement des offres opéré par la Commission d'Appel d'Offres**

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2022

Délibération n°DELSYRIBT - 14/22TRA

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures, les membres du Comité Syndical de Rivières Brévenne-Turdine, dûment convoqués le 18 novembre 2022, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Catherine LOTTE, au siège du SYRIBT.

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>19 Titulaires, 19 suppléants</i>
<i>Nombre de membres présents ou représentés :</i>	<i>18</i>
<i>Nombre de votants :</i>	<i>18</i>

Membres titulaires – présents ou représentés

BLANCHARD Didier, BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, DUPUY Didier, ESTIENNE Nathalie, GALLET Christian, GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN CLERC Raymond.

BERGER Karine (représentée par SECKINGER Philippe), DE SAINT JEAN Christine (procuration donnée à DUBESSY Gilles), GARNIER Philippe (représenté par RIVOIRE Frédéric), CHAVEROT Franck (procuration donnée à LOTTE Catherine), FOREST Karine (représenté par THIBAUD Philippe), LOTISSIER Isabelle (représentée par VENET Michel).

Membres titulaires – absents excusés

SERVAN Alain.

Membres suppléants - présents

RIVOIRE Frédéric (représentant GARNIER Philippe), SECKINGER Philippe (représentant BERGER Karine), THIBAUD Philippe (représentant FOREST Karine), VENET Michel (représentant LOTISSIER Isabelle).

Secrétaire de séance : SECKINGER Philippe

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : TRAVAUX – LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RESTAURATION MORPHO-ÉCOLOGIQUE DE LA BRÉVENNE DANS LA TRAVERSEE DU HAMEAU DE LA GIRAUDIÈRE

Intitulé du marché :

Travaux pour la restauration morpho-écologique de la Brévenne dans la traversée du hameau de la Giraudière

Contenu technique du marché :

Marché de travaux ayant pour objet de rétablir la continuité écologique et améliorer le fonctionnement morphologique et écologique de la Brévenne sur un linéaire d'environ 1 kilomètre.

Procédure proposée :

Marché de travaux à procédure adaptée, sans décomposition en lots ni fractionnement en tranches ou en bons de commande.

Durée du marché :

La durée du marché est fixée à 4 ans (48 mois) à compter de la date de notification. Elle comprend la période de réalisation des travaux mais aussi la période de reprise et garantie des végétaux (3 saisons végétatives).

Montant du marché :

Le montant estimatif du marché de travaux se situe dans une fourchette entre 1 850 000€TTC et

1 950 000€TTC.

Critères de jugement des offres :

60 % Valeur technique de la proposition et 40% prix de la proposition

La valeur technique sera évaluée selon les critères suivants : qualité des procédés et moyens d'exécution, prise en compte des sensibilités environnementales, organisation de la sécurité, planning détaillé d'exécution.

Taux des subventions attendues :

Cette opération est inscrite au contrat de bassin avec un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 50%. Elle figure également au Contrat de Relance de Transition Ecologique de la CCPA, et peut prétendre à un financement de l'Etat au titre de la DSIL (maximum 20% plafonnés à 1.5 million d'€ de dépenses).

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE le lancement de la procédure exposée ci-dessus**
- ✓ **AUTORISE** la Présidente à signer les pièces du marché après classement des offres opéré par la Commission d'Appel d'Offres

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Catherine LOTTE – PRESIDENTE DU SYRIBT
Pour extrait certifié conforme



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2022

Délibération n°DELSYRIBT - 15/22TRA

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures, les membres du Comité Syndical de Rivières Brévenne-Turdine, dûment convoqués le 18 novembre 2022, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Catherine LOTTE, au siège du SYRIBT.

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>19 Titulaires, 19 suppléants</i>
<i>Nombre de membres présents ou représentés :</i>	<i>18</i>
Nombre de votants :	18

Membres titulaires – présents ou représentés

BLANCHARD Didier, BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, DUPUY Didier, ESTIENNE Nathalie, GALLET Christian, GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN CLERC Raymond.

BERGER Karine (représentée par SECKINGER Philippe), DE SAINT JEAN Christine (procuration donnée à DUBESSY Gilles), GARNIER Philippe (représenté par RIVOIRE Frédéric), CHAVEROT Franck (procuration donnée à LOTTE Catherine), FOREST Karine (représenté par THIBAUD Philippe), LOTISSIER Isabelle (représentée par VENET Michel).

Membres titulaires – absents excusés

SERVAN Alain.

Membres suppléants - présents

RIVOIRE Frédéric (représentant GARNIER Philippe), SECKINGER Philippe (représentant BERGER Karine), THIBAUD Philippe (représentant FOREST Karine), VENET Michel (représentant LOTISSIER Isabelle).

Secrétaire de séance : SECKINGER Philippe

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : TRAVAUX – LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DES SEUILS SUR LE TORRENCHIN AVAL

Intitulé du marché :

Travaux pour l'opération d'aménagement de 3 seuils sur le Torrenchin aval à Vindry-sur-Turdine.

Contenu technique du marché :

Marché de travaux ayant pour objet de rétablir la continuité piscicole de 3 seuils existants : aménagement de l'ouvrage sous la RN7 , suppression du seuil "Froget" et aménagement de la canalisation au confluent Turdine/Torrenchin.

Procédure proposée :

Marché de travaux à procédure adaptée, sans décomposition en lots ni fractionnement en tranches ou en bons de commande.

Durée du marché :

La durée du marché est fixée à 4 ans (48 mois) à compter de la date de notification. Elle comprend la période de réalisation des travaux mais aussi la période de reprise et garantie des végétaux (3 saisons végétatives).

Montant du marché :

Le montant estimatif du marché de travaux se situe dans une fourchette entre 700 000€TTC et 750 000€TTC.

Critères de jugement des offres :

60 % Valeur technique de la proposition et 40% prix de la proposition

La valeur technique sera évaluée selon les critères suivants : qualité des procédés et moyens d'exécution, prise en compte des sensibilités environnementales, organisation de la sécurité, planning détaillé d'exécution.

Taux des subventions attendues :

Cette opération est inscrite au contrat de bassin avec un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 30%, et elle figure également au PAPI avec un financement de l'Etat à hauteur de 50%.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE le lancement de la procédure exposée ci-dessus**
- ✓ **AUTORISE la Présidente à signer les pièces du marché après classement des offres opéré par la Commission d'Appel d'Offres**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Catherine LOTTE – PRESIDENTE DU SYRIBT
Pour extrait certifié conforme



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2022

Délibération n°DELSYRIBT - 16/22TRA

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures, les membres du Comité Syndical de Rivières Brévenne-Turdine, dûment convoqués le 18 novembre 2022, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Catherine LOTTE, au siège du SYRIBT.

Nombre de membres en exercice : 19 Titulaires, 19 suppléants
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Nombre de votants : 18

Membres titulaires – présents ou représentés

BLANCHARD Didier, BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, DUPUY Didier, ESTIENNE Nathalie, GALLET Christian, GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN CLERC Raymond.

BERGER Karine (représentée par SECKINGER Philippe), DE SAINT JEAN Christine (procuration donnée à DUBESSY Gilles), GARNIER Philippe (représenté par RIVOIRE Frédéric), CHAVEROT Franck (procuration donnée à LOTTE Catherine), FOREST Karine (représenté par THIBAUD Philippe), LOTISSIER Isabelle (représentée par VENET Michel).

Membres titulaires – absents excusés

SERVAN Alain.

Membres suppléants - présents

RIVOIRE Frédéric (représentant GARNIER Philippe), SECKINGER Philippe (représentant BERGER Karine), THIBAUD Philippe (représentant FOREST Karine), VENET Michel (représentant LOTISSIER Isabelle).

Secrétaire de séance : SECKINGER Philippe

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : TRAVAUX – LANCEMENT DE L'ACCORD-CADRE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX FORESTIERS DE GESTION DE LA RIPISYLVE

Contenu technique du marché :

L'accord cadre concerne des travaux forestiers.

L'entrepreneur pourra être amené à réaliser les travaux suivants :

- Débroussaillage mécanique (débroussailleuse, gyrobroyeur, broyeur forestier)
- Abattages d'arbres : arbres morts, malades, penchés, instables ou présentant un risque de chute avec mise en danger des biens et/ou des personnes
- Bûcheronnage
- Elagage, démontage
- Débardage
- Transport, évacuation des grumes et branchages
- Enlèvement d'embâcles avec évacuation des rémanents et/ou broyage

Procédure proposée :

Marché à procédure adaptée – accord-cadre à bons de commande

Montant du marché :

Aucun minimum ni maximum n'a été fixé. Le prestataire sera rémunéré sur la base du bordereau des prix unitaires.

Durée du marché :

1 an reconductible 2 fois.

Critères de jugement des offres :

40 % pour la valeur technique de la proposition et 60% pour le prix de la proposition

La valeur technique sera évaluée en fonction des moyens techniques alloués à la prestation et de l'expérience sur des prestations analogues ou la méthodologie proposée pour répondre au cahier des charges.

Le prix sera évalué sur la somme du chiffrage de trois chantiers type comportant différentes tâches : installation et repli du matériel, bûcheronnage, élagage, débardage, évacuation de grumes de bois...

Taux des subventions attendues :

L'entretien et la restauration de la ripisylve sont subventionnés à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE le lancement de la procédure exposée ci-dessus**
- ✓ **AUTORISE la Présidente à signer les pièces du marché après classement des offres opéré par la Commission d'Appel d'Offres**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Catherine LOTTE – PRESIDENTE DU SYRIBT
Pour extrait certifié conforme

COMITE SYNDICAL N°14-2022

du 28 novembre 2022

N° ordre des délibérations :

1. DELSYRIBT-14/22TRA - TRAVAUX – LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTAURATION MORPHO-ECOLOGIQUE DE LA BREVENNE DANS LA TRAVERSEE DU HAMEAU DE LA GIRAUDIÈRE
2. DELSYRIBT-15/22TRA - TRAVAUX – LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DES SEUILS SUR LE TORRENCHIN AVAL
3. DELSYRIBT-16/22TRA - TRAVAUX – LANCEMENT DE L'ACCORD-CADRE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX FORESTIERS DE GESTION DE LA RIPISYLVE

Liste des membres présents ou représentés :

BLANCHARD Didier, BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, DUPUY Didier, ESTIENNE Nathalie, GALLET Christian, GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN CLERC Raymond.

BERGER Karine représentée par SECKINGER Philippe, DE SAINT JEAN Christine procuration donnée à DUBESSY Gilles, FOREST Karine représentée par THIBAUD Philippe, GARNIER Philippe représenté par RIVOIRE Frédéric, CHAVEROT Franck ayant donné procuration à LOTTE Catherine, LOTISSIER Isabelle représentée par VENET Michel.

Le secrétaire de séance

Philippe SECKINGER

La Présidente

Catherine LOTTE